

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2015**

*L'an deux mille quinze et le douze octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 5 octobre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Véronique BARRAL, Yamina KHELID.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Véronique BARRAL à Armelline AUDRIEU, Yamina KHELID à Hélène OLLER COLOMBO.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015**

Le procès-verbal de séance du 15 septembre 2015 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Monsieur Claude DESRIEUX demande qu'il soit précisé, dans l'avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire sur la question de l'ISDND, la mention « dans les limites du bail actuel ». Monsieur le Maire approuve cette proposition. Avec ce complément, le procès-verbal de séance du 15 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : fournitures scolaires, certificat dématérialisation, réparation radar pédagogique, travaux de curage, spectacle pyrotechnique, chapiteaux amovibles, acompte nuitées CMJ Paris, réparation sanitaires parc. Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin d'accueillir des représentants du Conseil Municipal Junior.

### **3. Audition de représentants du Conseil Municipal Junior**

Trois représentantes du Conseil Municipal Junior (Olga CAPPONE, Elsa FAIRFORT ROCHE et Louane KLOUA JOURDAN) présentent au Conseil Municipal leur projet de voyage à Paris en avril 2016. Les jeunes élues donnent lecture d'un courrier signé par tous les membres du CMJ demandant une aide financière de la commune pour ce voyage. Elles expliquent rechercher des financements en complément en organisant une bourse aux jouets et un marché de Noël le 22 novembre prochain.

Monsieur le Maire et plusieurs élus remercient les délégués du CMJ pour leur présentation et les félicitent de cette initiative de séjour citoyen et républicain dans la capitale.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un accord de principe afin d'aider financièrement le Conseil Municipal Junior dans leur projet de voyage à Paris.

Trois élus adultes seront également présents pour les accompagner.

### **4. Décision modificative budgétaire – budget principal**

Monsieur le Maire explique qu'un titre de recette (un loyer pour la gendarmerie) n'a pas été affecté sur le bon article budgétaire sur l'exercice 2014. Il convient d'annuler le montant correspondant par un mandat imputé en dépense sur le même article erroné. Il précise également qu'il s'agit bien d'une écriture budgétaire ne donnant pas lieu à décaissement en trésorerie.

Pour ce faire, il est nécessaire d'ajuster le budget primitif 2015 sur son budget principal. Les crédits suivants doivent être ouverts:

**BUDGET PRINCIPAL :**

Ouverture de crédits :

Dépenses Investissement : Article 10223 : + 15 000 €

Recettes Investissement : Article 1325 : + 15 000 €

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2015. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5. Inscriptions chemins de randonnées au PDIPR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de modification du réseau de sentiers de randonnée conduit par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche. Il est proposé et porté à la connaissance de l'assemblée les chemins ruraux de la commune susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Les chemins validés par le Conseil municipal pour l'inscription supplémentaire de sentiers au P.D.I.P.R. sont :

Chemin Rural dit du Pierrat (vers les Compteaux)

Chemin Rural Manthes à Buissonnet (vers Buissonnet)

Chemin rural vers les Cinq Croisées

Chemin Rural vers la Massonne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DEMANDE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux précités (complémentaires aux chemins déjà inscrits) ;
- S'ENGAGE à maintenir sur les chemins ruraux définis ci-dessus la libre circulation, à conserver les caractéristiques physiques, leur caractère touristique public et ouvert de ces chemins, à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute

opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée, à inscrire les chemins ruraux au Plan Local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune, à informer le Conseil départemental de toute modification envisagée.

- ACCEPTE le balisage et le panneauage conformément aux préconisations du P.D.I.P.R. de la Drôme et à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée ;
- DECIDE de confier à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, tel que mentionné dans ses statuts, la valorisation, le balisage et l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire inscrits au P.D.I.P.R. ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes conventions en résultant et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

## **6. Dénominations des voies et rues communales : bilan de la concertation et choix des dénominations**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche entreprise depuis le début de l'année 2015 pour la « dénomination et numérotation des voies et rues communales ». Cette démarche facilitera l'intervention des services de secours, les recherches d'adresses, la distribution du courrier et même le déploiement futur de la fibre optique à l'abonné.

Monsieur le Maire remercie particulièrement le groupe de travail spécifique sur ce dossier.

De janvier à septembre 2015, les Morassiens ont aussi été sollicités pour émettre des suggestions (articles presse, bulletin municipal, site internet, « boîte à idées » en mairie, réunions de quartiers ce printemps). Une réunion publique de synthèse des propositions et de présentation de la suite de la démarche s'est tenue à la salle des fêtes le 30 septembre.

De très nombreuses contributions ont été reçues de la part des habitants et des associations locales, constituant pas moins de 151 propositions différentes pour 61 voies à dénommer.

Pour chacune des voies, rues ou places, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la dénomination à retenir (entre 1 et 5 suggestions pour chaque voie).

Il est donc procédé à un vote pour chaque dénomination.

Après délibérations, les noms retenus sont les suivants :

1. Route de Manthes ; 2. Route de Fortune ; 3. Route de Moureton ; 4. Chemin des Fontaines ; 5. Chemin du moulin bruslé ; 6. Chemin de la gendarmerie ; 7. Chemin de la Grande Raie ; 8. Route de Fontblanchet ; 9. Route de Lapeyrouse-Mornay ; 10. Chemin des Pierrards ; 11. Route du Val d'Or ; 12. Chemin du parc ; 13. Impasse des Ramus ; 14. Chemin des Terrasses ; 15. Chemin du Bellevue ; 16. Chemin de la charronnerie ; 17. Chemin du pavé ; 18. Chemin du Buissonnet ; 19. Chemin des Pénardes ; 20. Chemin de la tonnellerie ; 21. Route de Saint-Sorlin ; 22. Rue Maurice Savin ; 23. Rue des Terreaux ; 24. Ruelle des anciens vignobles ; 25. Place du 19 mars 1962 (*espace de stationnement au sud du parc*) et Parc du 6 juin 1009 ; 26. Rue de l'église ; 27. Ruelle du four banal ; 28. Rue du pressoir ; 29. Ruelle des enfants de la paix ; 30. Ruelle de Montmartin ; 31. Cour Pierre Davity ; 32. Ruelle des consuls ; 33. Place de la Liberté ; 34. Place Justin Achard ; 35. Ruelle de la porte Muzel ; 36. Ruelle Diane de Poitiers ; 37. Ruelle du rempart ; 38. Ruelle de la porte Meyne ; 39. Impasse des anciennes halles ; 40. Montée des Bises ; 41. Allée des quatre vents ; 42. Impasse du couchant ; 43. Impasse du levant ; 44. Allée du château ; 45. Impasse du faubourg supérieur ; 46. Impasse Catherine de Médicis ; 47. Place de l'église ; 48. Route de Hauterives ; 49. Route de Beaurepaire ; 50. Route de Lens-Lestang ; 51. Chemin de Saint-Priest ; 52. Chemin des Ronzières ; 53. Montée de la Madone ; 54. Chemin de la Massonne ; 55. Chemin de Combet ; 56. Chemin du Picot ; 57. Route de Siberton ; 58. Route des vergers ; 59. Route de la Fabry ; 60. Chemin de la Vauverrière ; 61. Chemin du bois.

Le groupe de travail doit dorénavant examiner sur le terrain l'implantation des plaques de rues et proposer à l'assemblée délibérante un modèle de plaque. La démarche de numérotation se poursuit en parallèle. Un point d'étape sera fait régulièrement devant le Conseil Municipal.

## 7. Rendu compte des commissions communales et questions diverses

- Festival Enquêtes d'histoires du 3 au 8 novembre et 10<sup>e</sup> Salon du livre le 8 novembre : Lancement inaugural par Monsieur le Préfet le 3 novembre à 18h en mairie.
- Reportage dans la commune par Rhône-Alpes Tourisme le 13 octobre.
- Commission Travaux : peinture des portes extérieures de l'école à prévoir, travaux mur soutènement ancienne perception en cours ; rajout de potelets vers la bibliothèque et la salle des fêtes ; pose d'isolation au-dessus des classes à l'école ; problème d'éclairage de la Madone.
- Commission Voirie : réfection définitive de l'enrobé devant l'ancienne gendarmerie (autour des ilots propreté)
- Festival L'Art et la Matière 2016 : choix des artistes à venir.
- Déneigement des voies communales : nouveau prestataire à rechercher d'ici cet hiver (pour l'instant recherches vaines), Jean-Christophe et Michel ROBIN ayant annoncé leur souhait de ne plus poursuivre cette prestation.
- Nouveau bureau de l'association de parents d'élèves L'Ecolline, désormais présidée par Mélanie ROBIN.

Quelques dates :

- Conseil communautaire à Lapeyrouse Mornay le 14 octobre.
- Cross scolaire le 16 octobre.
- Assemblée générale Moras en Valeur le 16 octobre.
- Assemblée générale Amicale Boules le 23 octobre.
- Réunion Arbos le 26 octobre.
- Soirée Pyjama à la bibliothèque le 29 octobre.
- Conseil d'école le 2 novembre.
- Inauguration Salon du Livre le 3 novembre.
- Assemblée générale Boulodrome Porte de DrômArdèche le 6 novembre.
- Réunion Conseil Municipal Junior le 7 novembre.
- Réunion Conseil Municipal le 9 novembre.
- Commémoration du 11 novembre 1918 (départ à 11h).
- Randonnée pédestre Ecolline le 15 novembre.
- Repas des aînés le 21 novembre.
- Bourse aux jouets et Marché de Noël le 22 novembre (CMJ)
- Réunion Charte forestière à Moras en Valloire le 2 décembre.
- Réunion Conseil Municipal Junior le 5 décembre.
- Elections Régionales 1<sup>er</sup> tour le 6 décembre.
- Retraite aux flambeaux (Comité des fêtes) le 8 décembre 18h
- Sainte Barbe au CIS la Valloire le 12 décembre.
- Elections Régionales 2<sup>e</sup> tour le 13 décembre.
- Réunion Conseil Municipal le 14 décembre.
- Conseil communautaire à Andancette le 17 décembre.
- Spectacle de fin d'année de l'école le 18 décembre.
- Vœux 2016 à la population : Dimanche 3 janvier 2016 à 11h

**Prochaines réunions du Conseil Municipal : Lundi 9 Novembre 2015 à 18h30, puis Lundi 14 Décembre 2015 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.